

Direction des Ressources Humaines
Service Formation
JPB/CT/CG/SM/BC

N°321/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'INP Institut National du Patrimoine d'une convention simplifiée relative à la formation « Elaborer une stratégie de collecte dans les musées » pour un agent de la collectivité.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre de la formation professionnelle continue, la Ville souhaite accompagner ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, en leur proposant des formations adaptées à leurs besoins,

Considérant le besoin de la collectivité de former un agent du Service Musée d'histoire et de société sur le thème « Elaborer une stratégie de collecte dans les musées » lui permettant d'actualiser et d'élargir ses connaissances sur différentes méthodes pour mieux les adapter au projet musée de la Ville.

DECIDE

- **De signer** avec l'INP Institut National du Patrimoine, sis 2 rue Vivienne, 75002 Paris, la convention jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 870 € TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 21 Septembre 2022

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **29 SEP. 2022**

Mis en ligne, le : **03 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'INP Institut National du Patrimoine d'une convention

Objet de l'acte : simplifiée relative à la formation « Elaborer une stratégie de collecte dans les musées » pour un agent de la collectivité.

.....

Date de décision: 21/09/2022

Date de réception de l'accusé 29/09/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION321

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220921-2022DECISION321-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 8 .6

Domaines de competences par themes

Emploi-formation professionnelle

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 321.pdf (99_AI-

095-219502770-20220921-2022DECISION321-AI-1-1_1.pdf)